REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.
Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Violette JANET-WIOLAND, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE
Excusé : Etienne COUIGNOUX
Procurations : Joël BEZANGER à Lionel ROUSSET (jusqu'à 20H), Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI, Corine BRINDEL à Thierry BAILLARD
Date de la convocation : 23 Juin 2025
Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET
Ouverture de la séance à 19H03

DELIBERATION N° 2025-03-02 A - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Philippe BRUGERE rappelle qu'à la précédente séance, il a été approuvé les subventions à attribuer aux associations. Il propose une modification pour le Musée Vazeilles.

La subvention de 5000€ est maintenue augmentée d'une subvention exceptionnelle de 2.000€, ce qui revient quasiment aux montants de l'année budgétaire 2024.

Les membres du Conseil municipal, **A LA MAJORITE ABSOLUE, Ph BRUGERE et J-P SAUGERAS** ne prenant pas part du fait des fonctions qu'ils occupent au sein de cette association percevant des subventions communales,

COMPLETE le tableau approuvé lors de la séance du 31 mars 2025 en attribuant une enveloppe exceptionnelle de 2.000€ à l'association du Musée Vazeilles.

Le 30 Juin 2025
Pour extrait conforme
Le Maire de Meymac
Philippe BRUGERE

La secrétaire de séance,
Marie-Hélène CHAUQUET

MAIRIE DE MEYMAC
R F
19250

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20250701-2025-03-02-A-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025